



## Litige entre propriétaire et locataire

Par **véronique**, le **18/06/2009** à **12:11**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement en Belgique depuis 2 ans, à mon entrée la première année j'ai signé un bail pour 1 an (soit de sept 07 à août 08), par contre l'état des lieux a été fait en ma présence sur un cahier, l'agent m'a dit qu'il le mettrait au propre et reviendrait pour que je puisse le signer, jusqu'à aujourd'hui je ne l'ai jamais revu ce document, donc je ne l'ai pas signé d'état de lieux.

À la fin de mon bail la première année soit en août 2008. L'agent me contacta pour savoir si je voulais renouveler le bail, ce que j'ai accepté, il me recontacta à deux reprises pour prendre rendez-vous pour signer le nouveau bail il ne s'est jamais présenté jusqu'à ce jour, donc je n'ai jamais signé de bail pour la deuxième année...

Le loyer ayant augmenté durant cette 2<sup>ème</sup> année, n'étant qu'étudiante n'ayant pour revenu que 381 EUROS d'une subvention pour ma formation je fis part au gérant par courrier avec AR en mars 2008 que je mettais fin à mon bail en juin 08 et vu que mes subventions allaient être coupées j'ai demandé de garder les 2 mois de caution pour le loyer de mai et de juin (le logement n'ayant pas de dégradation) il refusa ma proposition et veut m'obliger à payer juillet, août alors que je libère son logement fin juin...

[s]Je souhaiterais savoir qu'elle sont mes droits et qu'est-ce que je risque? Je suis vraiment embêté si vous pouviez me répondre afin de m'éclairer, dans l'attente d'une réponse [/s], je vous remercie d'avance.